



**2 FÉVRIER 2004**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 2 février 2004 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS  
PATRICK CHARBONNEAU  
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2004-02-035

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2004

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2004-02-036

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 JANVIER 2004

## 2 FÉVRIER 2004

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2004-02-037 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2004
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2004
- 2004-02-038 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 21 JANVIER 2004
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2004-02-039 4.1 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : 67<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL ET EXPO MUNICIPALE
- 2004-02-040 4.2 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À CERTAINS ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2004-02-041 4.3 TOURNOIS DE GOLF AUXQUELS PARTICIPE LA VILLE DE BROMONT
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX
- 2004-02-042 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- AM 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DES LOTS 593, 594 ET 599 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, CHEMIN #CONNU SOUS LE NOM DU CHEMIN « GIGUÈRE »
- AM 5.4 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE POUR CARREFOUR CHAMPÊTRE ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE SIX CENT VINGT-NEUF MILLE DOLLARS (629 000 \$) À CETTE FIN

## 2 FÉVRIER 2004

- 2004-02-043 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 882-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE RELATIVE AU CARREFOUR CHAMPÊTRE ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE SIX CENT VINGT-NEUF MILLE DOLLARS (629 000 \$) À CETTE FIN » LORS DE SON ADOPTION
- AM 5.6 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (374 500 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES, AVEC POMPE 1 050 GPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2 400 GALLONS IMPÉRIAUX
- 2004-02-044 5.7 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 883-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (374 500 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES, AVEC POMPE 1 050 GPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2 400 GALLONS IMPÉRIAUX » LORS DE SON ADOPTION
- AM 5.8 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDE AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME
- 2004-02-045 5.9 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 856-01-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDE AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME »
- AM 5.10 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 863-2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDE AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME
- 2004-02-046 5.11 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 863-01-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 863-2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDE AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME »

### 6. **RÈGLEMENTS**

### 7. **AFFAIRES COURANTES**

## **2 FÉVRIER 2004**

### **7.1 TRÉSORERIE**

2004-02-047 7.1.1 SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT (SODEB), À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENTIELLE DE BROMONT (APRB) AINSI QU'À TOURISME BROMONT

### **7.2 TRAVAUX PUBLICS**

2004-02-048 7.2.1 ACHAT DU LOT 1416 DU CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT, LOT CORRESPONDANT AUX RUE DES GOLFEURS ET DES RANDONNEURS (CARRÉ DES PINS)

2004-02-049 7.2.2 AUTORISATION DE PAIEMENT RELATIF AUX PROJETS DE LA RUE D'ADAMSVILLE ET DU CHEMIN HUNTINGTON

2004-02-050 7.2.3 RATIFICATION D'UNE CONVENTION VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT ET D'UN ÉMISSAIRE

2004-02-051 7.2.4 SUBVENTION D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, RUE BROUSSEAU

N. M. 7.2.5 SIGNALISATION RUE DE LÉVIS – INTERDICTION DE STATIONNEMENT

2004-02-052 7.2.6 ABANDON DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN GIGUÈRE TOUCHANT UNE PARTIE DES LOTS 593, 594 ET 999, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME

### **7.3 URBANISME**

2004-02-053 7.3.1 CONVENTIONS RELATIVEMENT À L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DES LOTS 321, 322, 487 ET 489 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM (TERRAINS RÉSERVÉS POUR UNE DESSERTE FERROVIAIRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM, LOI PRIVÉE 232 DE LA VILLE DE BROMONT)

2004-02-054 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 116, RUE DE LÉVIS

2004-02-055 7.3.3 PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS : ADDENDA AU CONTRAT

### **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

### **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2004-02-056 7.5.1 POLITIQUE FAMILIALE

## **2 FÉVRIER 2004**

### **7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2004-02-057 7.6.1 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN VÉHICULE DE POLICE

### **7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

2004-02-058 7.7.1 ACHAT DÉFINITIF PAR GESTION SERGE BOUCHER LTÉE DU LOT 513-81 ET D'UNE PARTIE DU LOT 686 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM AINSI QUE DU LOT 1271 DU CADASTRE DE BROMONT SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

2004-02-059 7.7.2 TRANSACTION ENTRE HYUNDAI MOTOR COMPAGNY ET LA VILLE DE BROMONT

2004-02-060 7.7.3 ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL *VOICI BROMONT*

2004-02-061 7.7.4 RÉAFFECTATION DE MONSIEUR YVON ALLARD À TITRE DE RESPONSABLE DE PROJETS SPÉCIAUX SUITE À SA DÉMISSION À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE PAR INTÉRIM

2004-02-062 7.7.5 MANDAT DONNÉ À LA FIRME DUFRESNE HÉBERT COMEAU POUR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS REQUISES POUR PROTÉGER LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE BROMONT DANS LE DOSSIER BROMONT SUR LE LAC

## **8. DIVERS**

2004-02-063 8.1 RÉSEAU LOCAL DE FIBRES OPTIQUES – INTÉRÊT À CONSTRUIRE – COMPÉTENCE POUR APPEL D'OFFRES DE CONSTRUCTION

2004-02-064 8.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FAITE PAR L'ESCADRON 725 MASSEY-VANIER DES CADETS DE L'AIR DE COWANSVILLE

2004-02-065 8.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR LA FONDATION QUÉBÉCOISE POUR L'ENFANCE

## **9. AFFAIRES DU PERSONNEL**

2004-02-066 9.1 EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHEL CHAMPAGNE À TITRE DE POLICIER SURNUMÉRAIRE

2004-02-067 9.2 EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVE THERRIEN À TITRE DE POLICIER TEMPORAIRE

## **2 FÉVRIER 2004**

- 2004-02-068 9.3 LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À MONSIEUR LÉOPOLD SOUCY
- 2004-02-069 9.4 EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT D'INSTALLATIONS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRES
- 2004-02-070 9.5 ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 13 JANVIER 2004
- 2004-02-071 9.6 EMBAUCHE D'UNE SURNUMÉRAIRE PRÉPOSÉE AU PRÊT À LA BIBLIOTHÈQUE

### **10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N. M. 10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 8 JANVIER 2004
- N. M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN PRONOVOST, SOUS-MINISTRE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU STATUT « ZONE TOURISTIQUE » DE LA VILLE DE BROMONT
- 2004-02-072 10.3 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 06CC0304-065 ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS RELATIVE À LA PROLONGATION DU MORATOIRE – SECTEUR BROMONT

### **11. VARIA**

- 2004-02-073 11.1 RUE D'ADAMSVILLE : TRAVAUX COMPLÉTÉS
- 2004-02-074 11.2 MATCH DE HOCKEY OPPOSANT LES LÉGENDES DU HOCKEY À UNE ÉQUIPE DE BROMONT ORGANISÉ DANS LE CADRE DU 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE BROMONT

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2004-02-075 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

**2 FÉVRIER 2004**

**~~2004-02-035~~**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7.2.5 est reporté à une séance subséquente ;
- LE SUJET NUMÉRO 9.2 AURAIT DÛ SE LIRE DE LA FAÇON SUIVANTE :

9.2   EMBAUCHE   DE   MONSIEUR   DAVE  
          THERRIEN   À   TITRE   DE   POLICIER  
          SURNUMÉRAIRE

- les sujets suivants ont été ajoutés au « varia » de l'ordre du jour :

11.1   RUE   D'ADAMSVILLE :        TRAVAUX  
          COMPLÉTÉS

11.2   MATCH DE HOCKEY OPPOSANT LES  
          LÉGENDES DU HOCKEY À UNE ÉQUIPE DE  
          BROMONT ORGANISÉ DANS LE CADRE DU  
          40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE  
          BROMONT

**ADOPTÉ**

**~~2004-02-036~~**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 12 JANVIER 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit  
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
municipal tenue le 12 janvier 2004.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2004**

**~~2004-02-037~~**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
JANVIER 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2004 au montant de **SEPT CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE-QUATORZE CENTS (758 196,74 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE JANVIER 2004**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de janvier 2004. Le montant des permis de construction émis durant le mois de janvier 2004 se chiffre à **UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS (1 352 700 \$)**.

**~~2004-02-038~~**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
21 JANVIER 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 janvier 2004.

**ADOPTÉ**



**2 FÉVRIER 2004**

**2004-02-039**

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : 67<sup>E</sup> CONGRÈS  
ANNUEL ET EXPO MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **CINQ CENT VINGT DOLLARS (520,00 \$), taxes applicables incluses**, à la Fédération canadienne des municipalités, somme représentant l'inscription de Madame Pauline Quinlan, mairesse, au 67<sup>e</sup> congrès de l'organisme qui se tiendra à Edmonton, du 28 au 31 mai 2004.

**ADOPTÉ**

**2004-02-040**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À  
CERTAINS ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, EXERCICE  
FINANCIER 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE verser aux organismes suivants, suite à une demande formelle de contribution financière, les sommes ci-dessous énumérées :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANTS</b>
Fondation des maladies du coeur	50,00 \$
École Saint-Vincent-Ferrier (carnaval)	200,00 \$
Massey-Vanier Scholarships	250,00 \$
Fonds d'excellence Massey-Vanier	250,00 \$
Fondation du Centre hospitalier de Granby	500,00 \$
Avalanche Yamaska Missisquoi	250,00 \$
Association des parents et amis du malade mental	390,00 \$
Fondation du GEGEP de Granby	500,00 \$
Fonds d'appréciation du primaire	200,00 \$
Jardin communautaire	1 000,00 \$
École de la Chantignole	750,00 \$
Horizon pour elle	200,00 \$

Croix rouge canadienne	503,00 \$
Autres	900,00 \$

**ADOPTÉ**

**2004-02-041**

**TOURNOIS DE GOLF AUXQUELS PARTICIPE LA VILLE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les membres du Conseil à assister aux tournois de golf suivants et d'autoriser le paiement, pour chacun d'eux d'une somme ne dépassant pas **SEPT CENTS DOLLARS (700,00 \$)** :

Classique BMP  
 Tournoi du maire de Cowansville  
 Tournoi du parc industriel  
 Fondation du maire de Waterloo  
 Chambre de commerce du district de Granby-Bromont  
 Paroisse Saint-François-Xavier

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux.

**2004-02-042**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE**

## **2 FÉVRIER 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire le règlement numéro 881-2004 intitulé « RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX » lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

### **N. M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE  
CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DES LOTS 593, 594 ET 599 DU  
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, CHEMIN CONNU  
SOUS LE NOM DU CHEMIN « GIGUÈRE »**

Monsieur le conseiller **DONALD DEMERS** donne avis de motion de la présentation d'un règlement enlevant le caractère de rue et fermant à titre de chemin public une partie des lots 593, 594 et 599 du cadastre officiel du Canton de Brome, chemin connu sous le nom du chemin Giguère.

### **AM**

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT  
DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS  
LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE RELATIF AU PROJET  
CARREFOUR CHAMPÊTRE ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UNE  
SOMME DE SIX CENT VINGT-NEUF MILLE DOLLARS (629 000 \$) À  
CETTE FIN**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion de la présentation d'un règlement autorisant le paiement de la participation financière de la municipalité dans le cadre du projet d'entente relatif au projet Carrefour champêtre et prévoyant un emprunt d'une somme de **SIX CENT VINGT-NEUF MILLE DOLLARS (629 000 \$)** à cette fin.

**2 FÉVRIER 2004**

**2004-02-043**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 882-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT LE  
PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE  
RELATIF AU PROJET AU CARREFOUR CHAMPÊTRE ET  
PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE SIX CENT VINGT-  
NEUF MILLE DOLLARS (629 000 \$) À CETTE FIN » LORS DE SON  
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire le règlement numéro 882-2004 intitulé « RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE RELATIF AU PROJET CARREFOUR CHAMPÊTRE ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE **SIX CENT VINGT-NEUF MILLE DOLLARS (629 000 \$)** À CETTE FIN » lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT SOIXANTE-  
QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (374 500 \$) POUR  
L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES, AVEC POMPE  
1 050 GIPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2 400 GALLONS IMPÉRIAUX**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt d'une somme de **TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (374 500 \$)** pour l'achat d'un camion citerne, dix roues, avec pompe 1 050 gipm et réservoir d'eau de 2 400 gallons impériaux.

**2 FÉVRIER 2004**

**2004—02—044**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 883-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (374 500 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES, AVEC POMPE 1 050 GIPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2 400 GALLONS IMPÉRIAUX » LORS DE SON ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire le règlement numéro 883-2004 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE **TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (374 500 \$)** POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES, AVEC POMPE 1 050 GIPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2 400 GALLONS IMPÉRIAUX » lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDEUR AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 856-2002 afin de le faire concorder avec la nouvelle réglementation d'urbanisme et de prolonger la durée du programme.

**2004—02—045**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 856-01-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDEUR**

**2 FÉVRIER 2004**

**AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DE  
PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser le greffier de lire le règlement numéro 856-01-2004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDER AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME », lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 863-2002 AFIN DE LE FAIRE  
CONCORDER AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION  
D'URBANISME**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement 863-2002 afin de le faire concorder avec la nouvelle réglementation d'urbanisme.

**2004-02-046**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 863-01-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 863-2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDER AVEC LA  
NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

## **2 FÉVRIER 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire le règlement numéro 863-01-2004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 863-2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDEUR AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME », lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

### **2004-02-047**

#### **SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT (SODEB), À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENIELLE DE BROMONT (APRB) AINSI QU'À TOURISME BROMONT**

ATTENDU les sommes allouées au développement lors de l'adoption du budget 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE verser, à titre de subventions pour l'exercice financier 2004, la somme de **DEUX CENT DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (202 650 \$)**, répartie de la façon suivante :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
SODEB	114 250,00 \$
APRB	48 200,00 \$
Tourisme Bromont	40 200,00 \$

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2004**

**2004-02-048**

**ACHAT DU LOT 1416 DU CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT, LOT  
CORRESPONDANT AUX RUES DES GOLFEURS ET DES  
RANDONNEURS (CARRÉ DES PINS)**

ATTENDU QUE la compagnie le Carré des pins, société en nom collectif, propriétaire du projet domiciliaire du Carré des pins, a satisfait les exigences du protocole d'entente et de la réglementation municipale touchant la confection des rues ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont acquière du Carré des pins, société en nom collectif, le lot 1416, cadastre officiel de Bromont, d'une superficie de trois mille cent soixante-dix-huit mètres carrés et six dixièmes (3 178,6 m ca.), représentant les rues des Golfeuses et des Randonneurs.

QUE le coût d'achat de l'emprise de ces rues s'élève à **UN DOLLAR (\$ 1.00)**.

D'accepter le projet d'acte soumis par M<sup>e</sup> Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de d'achat soumis par M<sup>e</sup> Christiane Dussault, notaire.

**ADOPTÉ**

**2004-02-049**

**AUTORISATION DE PAIEMENT RELATIF AUX PROJETS DE LA  
RUE D'ADAMSVILLE ET DU CHEMIN HUNTINGTON**

ATTENDU QUE, suite à l'adjudication du contrat BRMV-041 et BRMV-055 à Construction DJL inc, les travaux ont été réalisés sous la supervision du Groupe Teknika ;

ATTENDU QUE des avis de changement ont été requis pour mener à terme les travaux ;

ATTENDU QUE ces avis de changement ont été évalués à un montant de 7 906,63 \$ pour le chemin Huntington, de 8 562,93 \$ pour la rue d'Adamsville et de 1 031,25 \$ pour la rue Brousseau ;



**2 FÉVRIER 2004**

ATTENDU QUE ces avis de changement sont recommandés par le directeur de la gestion du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au service de la trésorerie d'effectuer la retenue usuelle de 5%, soit la somme de **ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (11 374,25 \$)** et d'autoriser le paiement d'un montant **DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET TRENTE-UNE CENTS (248 581,31 \$)**, taxes incluses, à Construction DJL inc.

**ADOPTÉ**

**2004—02—050**

**RATIFICATION D'UNE CONVENTION VISANT L'ÉTABLISSEMENT  
D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUTS ET D'UN ÉMISSAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont exploite et est propriétaire de conduites d'égouts et d'un émissaire situés en partie hors de son territoire, soit plus spécifiquement dans la municipalité de Brigham ;

ATTENDU QUE ces conduites d'égout desservent l'entièreté du secteur de d'Adamsville ;

ATTENDU QUE ces conduites (égouts et émissaire) furent installés il y a plus de trente (30) ans avec le consentement du propriétaire d'alors, mais qu'aucune mention spécifique n'apparaît au registre foncier à cet effet ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de régulariser cette situation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accepte la convention conditionnelle telle que signée par Madame Alice Piotroski, propriétaire du lot 491 du cadastre du Canton de Farnham et de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire en date du 18 novembre 2003.

QUE Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour préparer les plans et descriptions techniques nécessaires aux fins des présentes.

**2 FÉVRIER 2004**

QU'un projet d'acte de servitude soit présenté au Conseil municipal pour approbation finale et signature.

**ADOPTÉ**

**2004-02-051**

**SUBVENTION D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL,  
RUE BROUSSEAU**

ATTENDU QU'en raison du temps requis pour la préparation des plans et pour l'obtention des autorisations requises pour le réaménagement de l'intersection de la rue Shefford, du chemin de Granby et de la rue des Carrières, ce projet a été remplacé par la réfection d'une partie de la rue Brousseau en regard de la subvention concernant l'amélioration du réseau local ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Brousseau pour un montant subventionné de **VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS (22 500 \$)**, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**SIGNALISATION RUE DE LÉVIS – INTERDICTION DE  
STATIONNEMENT**

Le sujet numéro 7.2.5 est reporté à une séance subséquente.

**2004-02-052**

**ABANDON DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN GIGUÈRE TOUCHANT  
UNE PARTIE DES LOTS 593, 594 ET 999, CADASTRE OFFICIEL DU  
CANTON DE BROME**

## **2 FÉVRIER 2004**

ATTENDU QUE Monsieur Paul Bienvenu a adressé une demande d'acquisition du fonds du rue Giguère traversant ses propriétés et ne desservant que ses immeubles ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquiescer à la demande de Monsieur Bienvenu en lui cédant le rue Giguère ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris en charge ou a défrayé le coût d'entretien de ce tronçon routier de la municipalité sur quelques années ;

ATTENDU QUE pour céder le rue Giguère, la Ville de Bromont doit procéder à l'abandon de l'entretien de ce tronçon routier ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont abandonne l'entretien du rue Giguère touchant une partie des lots suivants :

### **1) Une partie du lot 593**

Une parcelle de terrain de figure rectangulaire, étant une partie du lot originaire cinq cent quatre-vingt-treize (**593 partie**), cadastre officiel du canton de Brome, circonscription foncière de Brome, municipalité de la Ville de Bromont, d'une largeur de cinq mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (5,85 m), du Nord au Sud, bornée comme suit:

Vers le Nord par le lot 599; vers l'Est par le lot 594; vers le Sud par une autre partie du lot 593 et vers l'Ouest par une autre partie du lot 593, cette limite étant représentée par le prolongement vers le Sud de la limite Ouest du lot 599.

### **2) Une partie du lot 594**

Une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant une partie du lot originaire cinq cent quatre-vingt-quatorze (**594 partie**), cadastre officiel du canton de Brome, circonscription foncière de Brome, municipalité de la Ville de Bromont, d'une largeur de cinq mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (5,85 m), du Nord au Sud, bornée comme suit ;

Vers le Nord par le lot 599; vers le Nord-Est par une autre partie du lot 594, étant le boulevard de Bromont élargi; vers le Sud par une autre partie du lot 594 et vers l'Ouest par le lot 593.

**2 FÉVRIER 2004**

**3) Une partie du lot 599**

Une parcelle de terrain de figure irrégulière, étant une partie du lot originaire cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (**599 partie**), cadastre officiel du canton de Brome, circonscription foncière de Brome, municipalité de la Ville de Bromont, d'une largeur de cinq mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (5,85 m), du Nord au Sud, bornée comme suit ;

Vers le Sud par les lots 593 et 594; vers l'Ouest par le lot 600; vers le Nord par une autre partie du lot 599 et vers le Nord-Est par une autre partie du lot 599, étant le boulevard de Bromont élargi.

**ADOPTÉ**

**2004-02-053**

**CONVENTIONS RELATIVEMENT À L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DES LOTS 321, 322, 487 ET 489 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM (TERRAINS RÉSERVÉS POUR UNE DESSERTE FERROVIAIRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM, LOI PRIVÉE 232 DE LA VILLE DE BROMONT)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire d'une partie des lots 321, 322, 487 et 489 du cadastre officiel du Canton de Farnham, municipalité de Brigham ;

ATTENDU la loi privée 232 qui autorise la Ville de Bromont à posséder lesdits terrains ;

ATTENDU QUE ces immeubles ont une vocation publique puisqu'ils sont destinés à l'établissement d'une voie de desserte ferroviaire pour le parc industriel ;

ATTENDU QU'une convention d'occupation de ces immeubles est intervenue entre les différents occupants soit : Madame Serena Shufelt et Monsieur Steven Neil pour la partie des lots 321 et 322, Monsieur Vincent Barabé pour la partie du lot 487 et Jydoma inc. pour la partie du lot 489, tous du cadastre officiel du Canton de Farnham ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance desdites convention ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2 FÉVRIER 2004**

QUE la Ville de Bromont accepte les termes des conventions intervenues entre Madame Serena Shufelt et Monsieur Steven Neil, Monsieur Vincent Barabé et Jydoma inc.

**ADOPTÉ**

**2004—02—054**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À  
L'IMMEUBLE SITUÉ AU 116, RUE DE LÉVIS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUU le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de rendre conforme le balcon de la résidence située au 116, rue de Lévis qui empiète dans la marge latérale ouest de 0,002 mètre sur environ 30 centimètres et sur une longueur excédentaire de 0,9 mètre.

**ADOPTÉ**

**2004—02—055**

**PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS :  
ADDENDA AU CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'addenda à l'entente entre la Ville de Bromont et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir dans le cadre du Programme de renouveau urbain et villageois ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, l'addenda à l'entente entre la Ville de Bromont et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir dans le cadre du Programme de renouveau urbain et villageois.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit addenda.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2004**

**2004-02-056**

**POLITIQUE FAMILIALE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire finaliser l'élaboration de sa politique familiale ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE retenir les services de Madame Suzanne Lemieux en tant que consultante pour la poursuite des travaux portant sur la Politique familiale, selon l'offre de service déposée.

QUE soit autorisée une dépense de **TROIS MILLE CENT CINQ DOLLARS ET SOIXANTE HUIT CENTS (3 105,68 \$)**, relativement à ce mandat.

**ADOPTÉ**

**2004-02-057**

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN VÉHICULE DE POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé en date du 13 janvier 2004 à une soumission sur invitation pour l'achat d'un véhicule au service de police, Chevrolet Impala 2003-Groupe pour usage policiers 9C1 ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 22 janvier 2004, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>
Les Automobiles M. Rocheleau Inc	27 134,40 \$
Les Gestions NAT-PAC Inc	27 435,76 \$
Charland Chevrolet Oldsmobile Ltée	27 490,98 \$

ATTENDU QU'après vérification des documents transmis par les soumissionnaires, la plus basse soumission s'avère conforme aux spécifications demandées.

**2 FÉVRIER 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'achat d'un véhicule Chevrolet Impala 2003 à Les Automobiles M. Rocheleau Inc pour la somme de **VINGT SEPT MILLE CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (27 134,40 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2004—02—058**

**ACHAT DÉFINITIF PAR GESTION SERGE BOUCHER LTÉE DU LOT 513-81 ET D'UNE PARTIE DU LOT 686 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM AINSI QUE DU LOT 1271 DU CADASTRE DE BROMONT SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU la tenue, le 20 novembre 2002, d'une vente pour non-paiement de taxes ;

ATTENDU QUE le lot 513-81 et une partie du lot 686 du cadastre du Canton de Farnham ainsi que le lot 1271 du Cadastre de Bromont ont été adjugés à Gestion Serge Boucher ;

ATTENDU QUE lesdits lots n'ont pas faits l'objet d'un rachat par les anciens propriétaires durant l'année qui a suivi la vente pour non-paiement de taxes ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des projets de contrat de vente définitifs, rédigés par Monsieur Jules Prévost, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les trois (3) projets d'acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2004**

**~~2004-02-059~~**

**TRANSACTION ENTRE HYUNDAI MOTOR COMPAGNY ET LA  
VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la transaction entre la Ville de Bromont et Hyundai Motor Compagny suite à un règlement hors Cour intervenue entre les parties relativement à une requête introductive d'un recours devant le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, afin de contester l'évaluation foncière inscrite au rôle d'évaluation triennal 2002-2003-2004 à l'égard de son immeuble sis au 100, boulevard de l'Aéroport à Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite transaction.

**ADOPTÉ**

**~~2004-02-060~~**

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU BULLETIN  
MUNICIPAL VOICI BROMONT**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 27 janvier 2004 à 10 heures les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (taxes en sus)</b>	<b>FILMS</b>	<b>TOTAL</b>
Imprimerie Debesco	1 650,00 \$	Inclus	1 650,00 \$
Muriel Lecours Roy	1 895,00 \$	Inclus	1 895,00 \$
Imprimerie Dumaine	1 896,00 \$	Inclus	1 896,00 \$
Imprimerie Daigle	1 415,68 \$	330,00 \$	1 745,68 \$
Imprimerie Shefford	1 558,00 \$	227,00 \$	1 785,00 \$



**2 FÉVRIER 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'impression du bulletin municipal *Voici Bromont* au plus bas soumissionnaire conforme soit, Imprimerie Debesco, pour la somme de **MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (1 650,00 \$) taxes applicables en sus**, par parution (4 parutions par année) et ce, en 3 000 exemplaires.

**ADOPTÉ**

**2004—02—061**

**RÉAFFECTATION DE MONSIEUR YVON ALLARD À TITRE DE RESPONSABLE DE PROJETS SPÉCIAUX SUITE À SA DÉMISSION À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE PAR INTÉRIM**

ATTENDU QUE Monsieur Yvon Allard a remis une lettre de démission du poste de directeur du service de police par intérim ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la lettre d'entente entre Monsieur Allard et la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la démission de Monsieur Yvon Allard au poste de directeur du service de police par intérim.

DE nommer Monsieur Yvon Allard au poste de responsable – projets spéciaux – du 2 février 2004 au 28 février 2005.

**ADOPTÉ**

**2004—02—063**

**MANDAT DONNÉ À LA FIRME DUFRESNE HÉBERT COMEAU  
POUR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS REQUISES POUR  
PROTÉGER LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE BROMONT DANS LE  
DOSSIER BROMONT SUR LE LAC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## **2 FÉVRIER 2004**

Que le Conseil municipal confirme le mandat confié à la firme d'avocats Dufresne, Hébert Comeau d'intenter tous les recours en vue de protéger les intérêts de la Ville dans le dossier Bromont sur le lac.

**ADOPTÉ**

### **2004-02-063**

#### **RÉSEAU LOCAL DE FIBRES OPTIQUES – INTÉRÊT À CONSTRUIRE – COMPÉTENCE POUR APPEL D'OFFRES DE CONSTRUCTION**

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont a pris connaissance de l'étude d'ingénierie détaillée, réalisée en décembre 2003 par la firme Infrastructel experts-conseils inc., relativement à la construction, d'une part du réseau régional de fibres optiques pour la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska et, d'autre part, de six réseaux locaux dont celui pour la municipalité de Bromont ;

ATTENDU QU'après analyse de cette étude, le Conseil de la Ville de Bromont conserve un intérêt marqué pour la réalisation d'un réseau local de fibre optique et ce, sous réserve de l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme Villages branchés ;

ATTENDU QUE, malgré le retard à recevoir confirmation de l'aide financière précitée, il est de l'objectif de construire éventuellement le réseau local en 2004 sur réception de l'aide gouvernementale ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déléguer à la Municipalité régionale de Comté de La Haute-Yamaska la compétence lui permettant de lancer l'appel d'offres pour la construction du réseau ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont confirme à la MRC de La Haute-Yamaska, son intention, sous réserve de recevoir une aide financière dans le cadre du programme Villages branchés, de construire un réseau local de fibres optiques sur le territoire qui permettra de relier entre eux, les bâtiments suivants :

Hôtel de ville	88, boulevard de Bromont
Caserne incendie#2	194, rue d'Adamsville
Aéroport	101, rue du Ciel
Poste de police	90, boulevard de Bromont
Aréna	20, rue John-Savage
Centre communautaire	40, chemin Compton
Garage municipal	20, rue du Pacifique Est
Usine de filtration	1400, boulevard Pierre-Laporte
Caserne incendie #3	15, rue du Ciel
Centre d'information économique	15, boulevard de Bromont

**2 FÉVRIER 2004**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'entente intermunicipale soumise séance tenante par laquelle la municipalité délègue à la MRC de La Haute-Yamaska sa compétence pour l'appel d'offres de construction.

**ADOPTÉ**

**2004—02—064**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FAITE PAR  
L'ESCADRON 725 MASSEY-VANIER DES CADETS DE L'AIR DE  
COWANSVILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut accéder à la demande d'aide financière de l'Escadron 725 Massey-Vanier des cadets de l'air de Cowansville, aucune somme d'argent n'ayant été prévue au budget.

**ADOPTÉ**

**2004—02—065**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR LA FONDATION  
QUÉBÉCOISE POUR L'ENFANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut accéder à la demande d'aide financière de la Fondation québécoise pour l'enfance, aucune somme d'argent n'ayant été prévue au budget.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2004**

**2004-02-066**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHEL CHAMPAGNE À TITRE DE  
POLICIER SURNUMÉRAIRE**

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du Ministère de la Sécurité Publique, a exigé l'embauche de policiers ;

ATTENDU QUE Kim Fortin, Karl Larivière et Geneviève Allaire, policiers surnuméraires, ont quitté le service de police de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE nous devons procéder au remplacement de nos policiers en tout temps ;

ATTENDU QU'un comité, composé de Madame Marie-Jérôme Hanoul, de Monsieur Denis Deschamps et de Monsieur Jean Bourgeois, a passé en entrevue Monsieur Michel Champagne et que le dit comité recommande son embauche à titre de policier surnuméraire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Monsieur Michel Champagne à titre de policier surnuméraire. Le salaire sera celui de la convention collective des policiers de Bromont en vigueur, soit de **QUINZE DOLLARS ET TRENTE-HUIT (15,38 \$)** de l'heure.

**ADOPTÉ**

**2004-02-067**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVE THERRIEN À TITRE DE  
POLICIER SURNUMÉRAIRE**

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du Ministère de la Sécurité Publique, a exigé l'embauche de policiers ;

ATTENDU QUE Kim Fortin, Karl Larivière et Geneviève Allaire, policiers surnuméraires, ont quitté le service de police de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE nous devons procéder au remplacement de nos policiers en tout temps ;

## **2 FÉVRIER 2004**

ATTENDU QU'un comité, composé de Madame Marie-Jérôme Hanoul, de Monsieur Denis Deschamps et de Monsieur Jean Bourgeois, a passé en entrevue Monsieur Dave Therrien et que le dit comité recommande son embauche à titre de policier surnuméraire ;

ATTENDU QUE Monsieur Dave Therrien a réussi avec succès le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (cohorte 35) de l'École Nationale de Police du Québec, diplômé en date de novembre 2003 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Monsieur Dave Therrien à titre de policier surnuméraire. Le salaire sera celui de la convention collective des policiers de Bromont en vigueur, soit de **QUINZE DOLLARS ET TRENTE-HUIT (15,38 \$)** de l'heure.

**ADOPTÉ**

## **2004—02—068**

### **LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À MONSIEUR LÉOPOLD SOUCY**

ATTENDU QUE Monsieur Léopold Soucy doit participer à la localisation des entrées de service devant être intégrées à la géomatique ;

ATTENDU QUE Monsieur Léopold Soucy a terminé son emploi en date du 31 décembre 2003 ;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

D'autoriser, d'autre part, Monsieur Léopold Soucy à travailler au déneigement de la Ville de Bromont, durant l'absence maladie de Monsieur François Soutière.

**2 FÉVRIER 2004**

D'autoriser, en plus, Monsieur Léopold Soucy à remplacer, durant 3 semaines, les employés assignés au réseau d'aqueduc et d'égout le temps de leur formation en eau potable, formation obligatoire par le gouvernement du Québec.

**ADOPTÉ**

**2004-02-069**

**EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT D'INSTALLATIONS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRES**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire opère les deux patinoires du Parc Grégoire et offre les facilités du Chalet de ce parc. Afin d'assurer la sécurité des usagers et des lieux, nous devons procéder à l'embauche de surveillants d'installations pour la durée des opérations ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre à ses citoyens l'accès à des patinoires extérieures au Parc Grégoire ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre à ses citoyens(nes) l'accès aux facilités du chalet du Parc Grégoire ;

ATTENDU QUE l'on doit s'assurer du respect de la politique d'utilisation des installations et du bon déroulement des activités, de la sécurité des usagers et des lieux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Tchad Langlois à titre de surveillant d'installation, au taux de **HUIT DOLLARS CINQUANTE CENTS (8,50 \$)** de l'heure pour les heures réellement travaillées.

**ADOPTÉ**

**2004-02-070**

**ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 13 JANVIER 2004**

ATTENDU QUE six postes étaient vacants à la caserne numéro 1 et la caserne numéro 2 ;

## **2 FÉVRIER 2004**

ATTENDU QUE neuf candidats furent rencontrés et que six furent sélectionnés pour combler les postes vacants ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des pompiers des casernes 1 et la caserne 2, au 13 janvier 2004.

**ADOPTÉ**

## **2004—02—071**

### **EMBAUCHE D'UNE SURNUMÉRAIRE PRÉPOSÉE AU PRÊT À LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre à ses citoyens l'accès à la Bibliothèque municipale et scolaire ;

ATTENDU QUE la Ville doit pouvoir compter sur la présence de personnel qualifié afin s'assurer l'opération de la Bibliothèque ;

ATTENDU QUE Madame Nancy Pelletier agit à titre bénévole depuis plusieurs années et qu'elle elle connaît bien le travail à effectuer ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Nancy Pelletier à titre de préposée au prêt à la Bibliothèque, selon les besoins, au taux de la classe 5, an 1, selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE LE 8 JANVIER 2004**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**2 FÉVRIER 2004**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN PRONOVOST, SOUS-MINISTRE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU STATUT « ZONE TOURISTIQUE » DE LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Pronovost.

**2004-02-072**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 06CC0304-065 ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS RELATIVE À LA PROLONGATION DU MORATOIRE – SECTEUR BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution numéro 06cc0304-065 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-cerfs relative à la prolongation du moratoire – secteur Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont remercie le Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Vals-des-cerfs de maintenir, pour une période de 2 ans, le moratoire sur les secteurs scolaires pour la région de Bromont.

QUE la Ville de Bromont informera la Commission scolaire qui seront entrepris dans le dossier pour le mener à terme.

**ADOPTÉ**

**2004-02-073**

**RUE D'ADAMSVILLE : TRAVAUX COMPLÉTÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## **2 FÉVRIER 2004**

QUE les travaux prévus sur l'infrastructure de la rue d'Adamsville ont été exécutés en totalité et se sont terminés 9 décembre 2003.

QUE la municipalité a acquitté les coûts des travaux et des autres frais incidents relatifs au projet concerné pour un montant de 276 302,41 \$, incluant les taxes nettes

QUE le Conseil joint en annexe un avis de conformité des travaux par rapport aux plan et devis, signé et scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**ADOPTÉ**

## **2004-02-074**

### **MATCH DE HOCKEY OPPOSANT LES LÉGENDES DU HOCKEY À UNE ÉQUIPE DE BROMONT ORGANISÉ DANS LE CADRE DU 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soient félicités et remerciés les organisateurs et principalement Monsieur Réal Brunelle de la partie de Hockey opposant les légendes du hockey à une équipe de Bromont qui s'est tenue le 24 janvier 2004, dans le cadre des festivités entourant le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Raymond Roy informe le Conseil qu'il n'y a plus de place au bout de la rue Messier pour déverser de la neige. Il s'informe relativement au sujet numéro 7.2.3 de l'ordre du jour relativement à une servitude d'égout.

**2 FÉVRIER 2004**

Monsieur Phillip Rozon suite à une communication téléphonique d'une journaliste de Radio-Canada, pour un reportage télévisé, demande où en est le dossier de Bromont sur le lac et demande des précisions sur le processus de vente du bail emphytéotique le cas échéant. Il s'informe si les exigences de la Ville doivent être respecté par un éventuel acheteur du bail.

**~~2004-02-075~~**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ladite séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**